

Avec la taxe d'apprentissage collectée, plusieurs projets réalisés



CHIFFRES CLÉS



+300
apprenants
formés
chaque
année



17
formations
du cap
au BTS

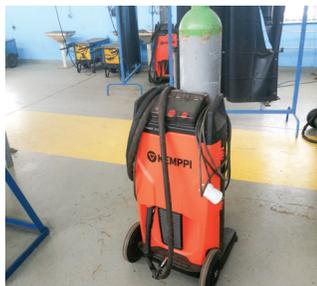


+150
personnels,
enseignants
et encadrants

Aménagement complémentaire de l'atelier charpente installé en 2021



Mortaiseuse à chaîne
(section charpente)



Poste à souder
(section métallerie)



Aménagement complémentaire commande numérique bois :
achat d'outillage (section menuiserie)

TAXE D'APPRENTISSAGE : DONNEZ PLUS DE SENS À VOTRE IMPÔT !



REGION GUADELOUPE
Archipel d'Avenir

RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

<https://Bertenejuminer.lyc.ac-guadeloupe.fr/>

LYCÉE DES MÉTIERS
**BERTÈNE
JUMINER**
LE BATIMENT COMME PERSONNE

CAP
BAC PRO
BTS

Nous formons les futurs professionnels du bâtiment

Une carte des formations dense et cohérente

- Construction Béton Armé du Bâtiment
- Installateur Sanitaire
- Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- Préparation Réalisation d'Ouvrages Electriques
- Serrurier Métallier

- Aménagement et Finition du Bâtiment
- Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés
- Technicien d'Etudes du Bâtiment option A (études et économie)
- Technicien d'Etudes du Bâtiment option B (assistant en architecture)
- Technicien du froid et des énergies renouvelables
- Technicien d'Etudes du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre
- Technicien Menuisier Agenceur
- Technicien en Chaudronnerie Industrielle
- Métiers de la sécurité
- Technicien Constructeur Bois

- Conseil et commercialisation de solutions techniques option matériaux du bâtiment
- Conseil et commercialisation de solutions techniques option énergie environnement

Donnez plus de sens à votre impôt en contribuant à la formation de vos futurs collaborateurs !

Les besoins dans le secteur du bâtiment ont considérablement changé et continuent à évoluer : les métiers sont plus complexes et réclament de plus en plus de technicité. Notre établissement a su lui aussi s'adapter, se transformer, se moderniser. Il a effectué ces dernières années une mue profonde et présente aujourd'hui un tout nouveau visage. Plus d'une vingtaine de formations sont aujourd'hui proposées.

C'est pour assurer encore mieux nos missions de formation que nous nous permettons aujourd'hui de vous solliciter dans le cadre de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Votre engagement à nos côtés est déterminant pour nous permettre de développer un plateau technique très performant et ainsi assurer dans les meilleures conditions la formation des futurs professionnels du bâtiment que vous recruterez peut-être d'ici peu !

Merci par avance pour votre soutien.



Comment contribuer à la formation de vos futurs collaborateurs ?

Taxe d'apprentissage 2021



13 %

87 %

Solde de la taxe d'apprentissage (Dépenses libératoires) => part qu'il est possible de verser au lycée Bertène Juminer

Financement de l'apprentissage qui sera en principe collectée en 2022 par l'URSSAF et la MSA

Pourquoi et comment verser concrètement votre taxe d'apprentissage au lycée Bertène Juminer ?

Verser la taxe d'apprentissage au lycée Bertène Juminer, pourquoi ?

- Parce que nous formons chaque année plus de 200 apprenants du CAP au BTS dans les métiers du bâtiment
- Pour nous permettre de développer un plateau technique à hauteur de nos ambitions et de vos attentes
- Parce que nous vous accompagnons dans le développement de vos projets innovants en prenant appui sur nos plateformes techniques

Verser la taxe d'apprentissage au lycée Bertène Juminer, comment ?

Nous sommes habilités à percevoir votre taxe d'apprentissage pour l'ensemble de nos formations. Le versement peut s'effectuer :

par chèque bancaire

libellé à l'ordre de : **agent comptable du lycée Bertène Juminer**

et à adresser à : **Lycée Bertène Juminer Blachon 97129 Le Lamentin**

vous pouvez joindre à votre chèque notre formulaire de versement téléchargeable sur notre site ou en flashant le QR code ci-dessous :



par virement bancaire

(voir RIB ci-dessous) :
Lycée Bertène Juminer - Lamentin
numéro de compte :
IBAN : **FR76 1007 1971 0000 0010 0092 664**
BIC : **TRPUFRP1**

Quel que soit votre mode de versement, nous vous adresserons à réception un reçu mentionnant le montant de celui-ci.

Pour tout complément d'information, contacter :
le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Techniques (DDFPT)
Tél. : **05 90 25 44 42**